

## IMMOBILIER - TERROIRS

## EXCLUSION DES IMPLANTATIONS DE PARCS ÉOLIENS OU DROITS DE SERVITUDE SUR SES TERRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-059

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie WIART.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai gère actuellement plus de 500 baux ruraux et est régulièrement sollicité sur des implantations de parcs éoliens et ou droit de servitude sur ses terres.

Le Conseil d'Administration est appelé à se positionner sur sa politique en matière d'implantation de parc éolien.

Dans un souci de protection des paysages et des sites historiques, de nuisances visuelles et sonores, de pollution des sols et au regard de leur impact sur la mortalité des oiseaux, la ville de Cambrai a fait le choix d'exclure de l'ensemble de son territoire et des limites communales, l'implantations d'éoliennes.

**Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'exclure toutes implantations de parc éoliens et de droits de servitudes sur l'ensemble du territoire et des limites communales.**

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82

Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

